

Le champ intellectuel et la structure de ses positions : L'exemple de la Société Royale du Canada

Yves LAMARCHE

Volume 7, numéro 1, mai 1975

Science et structure sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001405ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001405ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

LAMARCHE, Y. (1975). Le champ intellectuel et la structure de ses positions : L'exemple de la Société Royale du Canada. *Sociologie et sociétés*, 7(1), 143–154. <https://doi.org/10.7202/001405ar>

Résumé de l'article

Prenant pour exemple les positions occupées - au moment de leur élection - par les membres de la Société Royale du Canada entre 1921 et 1974, l'auteur cherche à dégager certaines transformations survenues dans la structure des positions d'un champ intellectuel. Des différences entre les groupes ethniques francophone et anglophone quant à ces positions apparaissent. L'intellectuel francophone occupe beaucoup plus longtemps que l'intellectuel anglophone une position à l'extérieur de l'université. L'inverse se produit pour les scientifiques. Ces différences tiennent davantage à des facteurs liés à la structuration particulière des champs intellectuels qu'à des facteurs culturels.

Le champ intellectuel et la structure de ses positions: l'exemple de la Société Royale du Canada



YVES LAMARCHE

L'activité intellectuelle ne se définit pas tant par son contenu ou son objet — primauté accordée aux considérations culturelles plutôt qu'aux considérations sociales¹ —, ou encore par une disposition particulière des agents — sensibilité au sacré, conscience de la nature de l'univers et des règles qui commandent la société², communion avec les symboles ; en ce sens l'intellectuel est désigné comme le « spécialiste des valeurs »³ —, bref par une définition essentialiste que par les fonctions qu'elle accomplit en répondant à un certain nombre de « besoins » (contact avec le sacré, avec le passé, demande artistique, légitimation) propres à certains groupes ou classes sociales spécifiques. De plus, l'activité intellectuelle ne peut se comprendre sans référence aux conditions sociales qui en assurent la production et la diffusion⁴ et en particulier aux conditions qui permettent de rendre compte de l'apparition des spécialistes de l'activité intellectuelle, i.e. d'agents dotés des caractéristiques sociales nécessaires pour mener à bien leurs tâches. L'activité intellec-

1. Talcott Parsons, « The Intellectuals » : A Social role category in Philip Rieff (éditeur) *On Intellectuals*, New York, Anchor Books, 1970, p. 21.

2. Edward Shils, *The Intellectuals and the powers and other essays*, Chicago, University of Chicago Press, 1972, p. 3.

3. Charles Kadushin, *The American Intellectual Elite*, Boston, Little Brown & Co., 1974, p. 7.

4. Edward Shils, *op. cit.*, p. 9.

tuelle se produit à l'intérieur d'un espace social, le champ intellectuel⁵, caractérisé par un ensemble de propriétés qui définissent les conditions d'accès et de succès aux diverses *positions hiérarchiques et en concurrence* qu'un champ rend disponibles compte tenu de son évolution et de ses transformations, i.e. compte tenu des rapports d'autonomie et de dépendance qu'il entretient avec d'autres champs, tels les champs religieux, politique, économique, champ du pouvoir, et qui sont au principe de la position que les intellectuels occupent dans la classe dominante.

Ce n'est donc qu'à la condition de poser la question de la signification sociologique de ce type particulier d'activité qu'est l'activité intellectuelle ; i.e. la question de sa structure et de ses fonctions que l'on peut entreprendre l'étude de son fonctionnement et en particulier celle des règles, des standards, des traditions, des conventions⁶ ainsi que celle des divers appareils de production, diffusion, célébration et consécration qui définissent ce qui est désigné habituellement par le terme de « communauté intellectuelle ». Certes ce terme est plus qu'une simple figure de style comme le souligne à juste titre Shils qui a montré⁷ comment la communauté intellectuelle « forme » ses membres grâce à tout un ensemble de lois implicites qui fonctionnent dans des appareils institutionnels (universités, maisons d'édition, société savante). Cependant l'analyse qui fait de la soumission de la communauté intellectuelle à l'emprise, même implicite, de la règle ou de la norme le principe d'explications de l'activité intellectuelle contribue aussi à perpétuer l'illusion qui permet de voir dans les pratiques des agents tout sauf la poursuite d'intérêts⁸.

L'analyse présentée ici se propose de considérer un champ intellectuel sous l'angle des positions qu'il rend disponibles à l'intérieur de certains appareils de consécration telles que les sociétés savantes et les académies. Dans le cas présent l'objet porte sur la Société Royale du Canada qui regroupe dans ses trois sections⁹

5. Sur la notion de champ, voir en particulier Pierre Bourdieu, « Champ du pouvoir, champ intellectuel et habitus de classe », *Scolies*, 1, 1971, pp. 7-26 ; Pierre Bourdieu et Yvette Delsaut, « Le couturier et sa griffe : contribution à une théorie de la magie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, janvier 1975, pp. 7-36 ; Luc Boltanski, « La constitution du champ de la bande dessinée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *op. cit.*, pp. 37-59.

6. Au sujet de l'importance des conventions en art voir l'article de Howard S. Becker, « Art as Collective Action », *American Sociological Review*, volume 39, n° 6, décembre 1974, pp. 767-776.

7. E. Shils, *op. cit.*, p. 14.

8. À ce sujet Pierre Bourdieu et Yvette Delsaut indiquent que « Les vertus qu'honore chaque champ », — « amour du métier » et désintéressement ici, « esprit scientifique » et « objectivité » là — ne sont que la forme que prend la soumission à la nécessité propre du champ, c'est-à-dire la poursuite d'intérêts que la logique même du champ interdit de reconnaître autrement que sous la forme méconnaissable de « valeurs ». « Le couturier et sa griffe », *Acte de la recherche en sciences sociales*, *op. cit.*, p. 13.

9. De l'annuaire de la Société Royale du Canada pour l'année 1974-75, nous tirons les renseignements qui suivent : « la Société Royale du Canada est une académie nationale qui a pour objet de contribuer au développement du savoir et de la recherche dans les arts et les sciences. Elle existe depuis 1882 et compte actuellement près de 800 membres regroupés en trois sections : la Section I (Académie des lettres et sciences humaines), 94 membres, la Section II (Humanities and Social sciences) 165, et la Section III (Académie des Sciences/Academy of Sciences) 539. Les deux premières sections sont donc distinctes linguistiquement et ce n'est qu'à l'intérieur de la section III que les deux groupes linguistiques se retrouvent ensemble. En plus de procéder annuellement à l'élection (par cooptation) de nouveaux membres, la Société attribue des médailles et des prix. Médaille Chauveau, Flavelle, Innis-Gérin, Miller, Lorne Pierce, Marshall Tory, Tyrrel, tient des réunions où l'on y présente des communications, organise des colloques et publie des *Mémoires* et des *Délibérations*.

une partie de l'élite intellectuelle et scientifique canadienne et l'analyse que nous avons effectuée des positions occupées par les intellectuels au moment de leur élection à la Société Royale et ce depuis 1920¹⁰ vise à illustrer un certain nombre de transformations qu'a connues le champ intellectuel canadien et québécois. Il ne s'agit pas ici de s'interroger sur les critères d'excellence ou de mérite retenus par les sociétaires pour désigner les nouveaux membres¹¹ mais plutôt d'examiner de quels « milieux » ils proviennent, ceci afin de cerner les modifications apportées à la définition même de ce qu'est le rôle intellectuel. Il est certain que cette perspective historique pose le problème des fonctions différenciées qu'un appareil de consécration est amené à remplir dans le temps. Il est possible, par exemple, que l'admission au sein de la Société Royale n'ait pas aujourd'hui la valeur qu'elle pouvait avoir il y a cinquante ans alors qu'elle procurait aux intellectuels à la fois une consécration et la possibilité d'échanger et de diffuser certains de leurs travaux¹². Mais surtout, il y a le risque que, suite à l'accroissement important du nombre des membres, particulièrement à la section III qui regroupe les scientifiques, l'appartenance à la Société Royale ne soit actuellement dévaluée¹³. Ce n'est donc précisément pas un hasard si de l'intérieur même de la Société on tente de redéfinir le rôle qu'elle pourrait ou devrait jouer. Ainsi J. H. Chapman ancien président de la section III et membre d'un comité ad hoc sur le rôle de la Société Royale suggère qu'elle devrait vraiment jouer le rôle d'une académie, en particulier celui de diffuser de l'information objective afin « d'aider » le gouvernement à prendre certaines décisions. La Société devrait de plus, selon Chapman, être consultée pour les nominations importantes à la fonction publique, aux comités ou groupes de travail gouvernementaux¹⁴.

10. Cette date a été choisie non pas arbitrairement mais parce qu'elle marque le début d'un certain nombre de transformations importantes dans le champ intellectuel : accroissement de la production littéraire, apparition de nouvelles disciplines universitaires, différenciation entre le champ religieux et le champ intellectuel (même si celle-ci est souvent l'œuvre de membres du clergé). Voir à ce sujet Yves Lamarche, « Champ intellectuel, nationalisme et histoire : à propos de la publication des *Mémoires* du chanoine L. Groulx, *Recherches Sociographiques*, à paraître.

11. Une telle analyse n'est pas facile à réaliser. Sous le couvert « d'une contribution aux humanités et aux sciences sociales » il est possible d'imaginer les multiples stratégies rarement officiellement divulguées — qui précèdent l'élection d'un membre. On peut en avoir une idée si on prend comme exemple celui de l'abbé Groulx qui doit « cette savoureuse aventure » à trois de ses amis, Antonio Perrault, Edouard Montpetit et Georges Pelletier, déjà membres de la Société : « L'élection ne se fait pas sans difficulté : un groupe considérable des membres des sections anglaises de la Société, ainsi que plusieurs collègues canadiens-français s'opposent. Mais l'élection de Groulx engage un principe : la section française de la Société Royale restera-t-elle autonome ? Liberté lui sera-t-elle laissée d'élire qui lui plaît ? Groulx « devint donc de la loyale Société », ce qui ne l'empêche pas de considérer que bon nombre de membres de la Section I « n'y représentent, à vrai dire, que notre ferblanterie nationale, auteur tout au plus d'une plaquette restée souvent invendue ». Lionel Groulx, *Mes Mémoires*, tome I, Montréal, Fides, 1970, pp. 311-314.

12. Léon Gérin et Marius Barbeau qui eurent une carrière à l'extérieur de l'Université utilisèrent les publications de la Société Royale pour diffuser certains de leurs travaux.

13. C'est ce que laissait entendre John Porter pour qui l'élection d'un scientifique à la Section III est analogue à l'attribution du titre de « conseiller de la Reine (C. R.) pour les avocats dans la mesure où ces deux distinctions sont attribuées en trop grand nombre. Voir John Porter, *The Vertical Mosaic*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, p. 496.

14. J. H. Chapman, « The Royal Society of Canada : What is it ? » in *Délibérations et Mémoires de la Société Royale du Canada*, 1973, quatrième série, tome XI, pp. 263-273.

1. LA STRUCTURE ETHNIQUE DE L'ÉLITE INTELLECTUELLE

La question de savoir quelles sont les caractéristiques des positions occupées par les intellectuels au moment de leur élection¹⁵ à l'une ou l'autre des sections de la Société Royale présente aussi l'intérêt de permettre la comparaison de la structure particulière des positions d'élite dans le champ intellectuel canadien tant francophone qu'anglophone. John Porter a déjà effectué une telle comparaison sur la base de la liste des membres de chacune des sections pour l'année 1961¹⁶. Il ressort de son analyse que les membres de la section II (les anglophones spécialistes des humanités et des sciences sociales¹⁷ constituaient une véritable élite professorale puisque 85 de ses 104 membres (81%) étaient professeurs dans les universités anglo-canadiennes — l'Université de Toronto étant surreprésentée — ou dans les grands collèges qui leur sont affiliés. Cette élite universitaire, recrutait les trois-quarts de ses membres du secteur des humanités et le quart de celui des sciences sociales. Les autres membres de la section II étaient à l'emploi des gouvernements ou pouvaient être classés en tant que journalistes ou écrivains. La même analyse effectuée auprès des membres de la section I francophone fait ressortir un équilibre beaucoup plus grand entre ces trois types de positions puisque sur les 54 membres retenus, 20 provenaient des universités, 18 des divers paliers de l'administration publique et 16 étaient journalistes ou écrivains. Autre différence à signaler également c'est que pour les universitaires le secteur des « humanités » semble un peu moins prépondérant que chez les anglophones. Sur les vingt-trois membres universitaires, onze proviennent des sciences sociales, du droit, des sciences de l'éducation ou de la linguistique.

En conclusion John Porter notait que la représentation beaucoup plus diversifiée des intellectuels francophones pouvait être l'indice qu'au Canada français la vie intellectuelle était plus « riche » à l'extérieur de l'Université. C'est ce qui faisait que les intellectuels canadiens-français représentant des milieux diversifiés, comme le clergé, l'université, les arts, les lettres et le journalisme, donnaient l'impression, selon Porter, de pouvoir parler au nom de leur société toute entière¹⁸.

2. L'INTELLECTUEL FRANCOPHONE : UN FONCTIONNAIRE

Il est certain, et c'est là une caractéristique importante du champ intellectuel québécois, que l'élite intellectuelle a toujours pu et/ou dû se recruter en grande partie à l'extérieur de l'université. Si l'on considère l'ensemble de la période 1921-1974, il faut en effet attendre l'année 1974 pour qu'une majorité de membres de

15. Cette précision est importante, car il est certain que plusieurs intellectuels occupent simultanément ou successivement plusieurs positions. Nous n'avons donc tenu compte que de la position occupée *au moment* de l'élection telle que celle-ci apparaît dans l'annuaire de la Société et à défaut de cette information nous avons consulté d'autres sources, comme par exemple les différentes éditions du Who's Who.

16. John Porter, *The Vertical Mosaic*, *op. cit.*, pp. 491-511.

17. On peut parler des anglophones de la Section II car les barrières sont à ce point étanches entre les deux sections qu'un anglophone spécialiste de la littérature française appartiendra à la Section II. Les cas de « transfuges » sont rares. Notons celui du Juge E. Fabre-Surveyer, admis dans cette section en 1930 ou encore celui de Maurice Pinard, sociologue de l'Université McGill, admis en 1974.

18. John Porter, *The Vertical Mosaic*, *op. cit.*, pp. 505 et 507.

la section I proviennent du système universitaire, et cette augmentation est assez récente puisque, de 1941 à 1961, comme le montrent les pourcentages de la première ligne du tableau I, la production d'universitaires a peu changé, demeurant voisine du tiers. Au Canada anglais par contre, sur la base des données disponibles, i.e. à partir des seuls membres pour lesquels l'affiliation est explicitement donnée dans l'annuaire de la Société, il semble que les professeurs d'universités ou des collèges aient toujours été le groupe le plus nombreux depuis 1921, allant même jusqu'à constituer 81% des membres de la section II en 1961.

Il faut bien voir de plus que lorsque l'on parle d'universitaires francophones, en 1921 et même dans les décennies suivantes, rares sont ceux qui peuvent être définis par cette seule position. Le chanoine Lionel Groulx en est un exemple type, lui qui, bien qu'il ait été titulaire de la chaire d'histoire du Canada à l'Université de Montréal de 1915 à 1949 ne limita point son activité d'enseignement et de recherche. Il dirigea la Ligue d'Action française et la revue du même nom de 1920 à 1928, à partir de 1933 il fut l'un des directeurs de la Ligue d'Action nationale. Son œuvre est diversifiée, poésie, roman, historiographie, essai, discours, conférence, causeries radiophoniques, livres, articles ; à tel point que l'on peut parler d'un Groulx homme de lettres, orateur, historien, idéologue¹⁹. L'exemple de Victor Morin, même s'il présente moins de visibilité que celui de Groulx, va aussi dans le même sens : celui-ci professa à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal pendant trente ans ce qui ne l'empêcha pas d'être échevin, président de la Société Saint Jean-Baptiste (1915-1924), président de la Société Historique de Montréal (1916-1928). Il y a aussi les intellectuels que leur formation et leur production auraient qualifiés pour faire carrière à l'Université et qui ont été ou qui se sont exclus : ce fut le cas par exemple du sociologue Léon Gérin qui fit une carrière comme fonctionnaire à Ottawa et celui de Marius Barbeau qui fut principalement rattaché au Musée Victoria à Ottawa. En fait, il faudra attendre les années 1960 pour qu'apparaissent des intellectuels occupant des positions universitaires rigoureusement définies, i. e. pour lesquelles est précisée, sous la forme de modèles de conduite, de normes et de règles, la façon d'occuper une position et les distances permises vis-à-vis celle-ci.

Cette structuration relativement tardive — par rapport au Canada anglais — du champ intellectuel autour des positions universitaires permet probablement d'expliquer l'importance numérique des intellectuels qui ont occupé des positions dans les appareils administratifs des différents paliers du gouvernement. Ces intellectuels formèrent jusqu'en 1951 toujours près du tiers des membres de la section I. Une profession, celle d'archiviste²⁰, semble dominer ce groupe, même si l'on y

19. Voir Benoit Lacroix, « L'après-Groulx », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 28, n° 3, décembre 1974, pp. 415-416.

20. Plus encore que par la seule présence d'archivistes professionnels tels Gustave Lanctôt, P. G. Roy, Séraphin Marion l'intérêt pour les documents anciens et en particulier ceux de la « petite histoire » semble avoir été très grand pour plusieurs membres de la Section I comme nous le montre l'examen rapide des titres des communications faites par les membres. Nombreuses sont les communications qui portent sur des faits d'histoire locale (« Les origines de Chateaugay » par l'abbé Auclair en 1935, « Hôtelleries, clubs et cafés à Montréal de 1760 à 1850 » par E. Z. Massicotte en 1928 ; « La maréchaussée de Québec sous le régime français par P. G. Roy, en 1918 » ou sur des personnages historiques (« Monseigneur J. O. Plessis, archevêque de Québec par l'abbé I. Caron », « R. P. Grollier, premier apôtre du Mackenzie par L. A. Prud'homme en 1929 »). Sur l'importance de l'hagiographie, comme une des tâches de l'intellectuel, voir E. Shils, *The Intellectuals and the Powers*, op. cit. p. 4.

TABLEAU 1

Classement des membres de la section I (Académie des lettres et sciences humaines) de la Société Royale du Canada selon la position occupée au moment de l'élection 1921-1974.

	1921	1931	1941	1951	1961	1974
Champ universitaire	20,51% (8)	24,39% (10)	31,70% (13)	33,33% (16)	34,32% (23)	55,31% (52)
Champ administratif	28,20 (11)	31,70 (13)	39,02 (16)	31,25 (15)	20,89 (14)	18,08 (17)
Champ du pouvoir politique et judiciaire	23,07 (9)	19,51 (8)	9,75 (4)	4,16 (2)	2,98 (2)	2,12 (2)
Champ économique	—	—	—	2,08 (1)	4,47 (3)	3,19 (3)
Champ religieux	17,94 (7)	14,63 (6)	9,75 (4)	2,08 (1)	1,49 (1)	1,06 (1)
Champ de diffusion culturelle (journalistes, écrivains)	2,52 (2)	4,87 (2)	7,31 (3)	25,00 (12)	29,85 (20)	17,02 (16)
Positions indéterminées et autres positions	2,52 (2)	4,87 (2)	2,43 (1)	2,08 (1)	5,97 (4)	3,19 (3)
TOTAL	100 (39)	100 (41)	100 (41)	100 (48)	100 (67)	100 (94)
(membre du clergé/total)	35,89 (14)	31,70 (13)	31,70 (13)	16,66 (8)	13,43 (9)	9,57 (9)

trouve dès 1921 des fonctionnaires issus d'autres secteurs de la fonction publique : du Département de l'instruction publique en 1921, du Ministère fédéral de l'agriculture, du Secrétariat de la province de Québec en 1940. Puis vinrent s'ajouter depuis 1951, des représentants du Ministère des affaires extérieures, du Musée de la province de Québec, de la Cour Suprême du Canada. Il semble cependant que les fonctionnaires anglophones de la section II, même si l'on retrouve parmi eux quelques archivistes, aient occupé plus tôt des positions à la fois plus diversifiées — en ce sens ils auraient occupé davantage de positions — et surtout situées à un niveau plus élevé que les francophones. C'est ainsi par exemple que dès 1921 on trouve comme membres de la section II, l'archiviste du Canada et le sous-ministre des Affaires Indiennes, en 1931 le statisticien du Canada et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en 1941 le sous-ministre des finances, le sous-ministre de l'Éducation de l'Ontario, en 1961 le secrétaire du Conseil Privé, en 1974 le juge en chef de la Cour Suprême du Canada.

Si les universitaires et les fonctionnaires représentent deux types de positions particulièrement importantes pendant la période qui va de 1921 à 1974, d'autres groupes d'intellectuels sont caractérisés par une présence beaucoup plus circonstanciée. Il en est ainsi des hommes politiques et des juges qui constituaient près du quart (23.07%) des membres de la section I en 1921 mais qui voient leur importance numérique considérablement réduite aujourd'hui²¹ ; de même les représentants du champ religieux qui sont pratiquement absents maintenant²². Les journalistes et les écrivains longtemps minoritaires ont été plus nombreux en 1951 et 1961 mais leur nombre diminue en 1974. Enfin, il faut signaler la présence très réduite mais quand même significative des quelques représentants du champ économique, particulièrement issus des institutions financières.

Ces transformations dans la composition de la section I ne sont pas sans lien avec la constitution d'un champ intellectuel qui se différencie progressivement à la fois du champ religieux et du champ politique. Peut-on cependant conclure sur la base de ce processus ou encore sur ce qui retient l'attention de Porter à savoir la non-affiliation explicite des intellectuels aux partis politiques et le fait qu'il n'y a pas parmi les intellectuels de membre du Sénat²³ que le champ intellectuel est totalement autonome, qu'il n'y a pas d'articulations entre celui-ci et le système politique ? Outre le fait que les liens entre deux champs ne se mesurent pas uniquement par la quantité de membres « physiquement » présents d'un champ à l'autre — un nombre restreint d'individus peut « tenir » un nombre élevé de positions²⁴, — il suffit de constater la translation des positions des intellectuels-

21. Rappelons que nous avons considéré la position occupée *au moment* de l'élection à la Société Royale. Il y a bien sûr quelques membres (P. E. Trudeau, Maurice Lamontagne par exemple) qui sont passés de l'Université à la politique. En 1921 par contre, il s'agit d'hommes politiques occupant en général une position élevée dans le champ politique (sénateur, conseiller législatif) et admis à la Société Royale au moment où ils exerçaient ces fonctions.

22. Il faut entendre ici des agents exerçant d'abord et avant tout une activité ecclésiastique (v. g. cardinal, évêque, curé de paroisse, prédicateur). Les membres du clergé ou des communautés religieuses ont cependant constitué beaucoup plus longtemps une catégorie importante comme on le voit à la dernière ligne du tableau I.

23. John Porter, *The Vertical Mosaic*, *op. cit.*, pp. 502-503-506.

24. Au sujet des fonctions sociales de la multiplicité des positions, voir l'article de Luc Boltanski, « L'espace positionnel, multiplicité des positions et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, XIV, 1, 1973, pp. 3-26.

fonctionnaires du domaine des archives vers celui du Ministère des affaires extérieures (en 1974 on compte quatre ambassadeurs comme membres de la section I) ou encore vers les sommets de l'appareil judiciaire (un juge de la Cour Suprême du Canada est membre de la section I) pour se rendre compte que les liens ne sont pas totalement rompus entre les différents champs. Ce qui est exact, par contre, c'est que les liens directs entre le champ intellectuel et le pouvoir font peut-être place davantage à des liens entre celui-là et le champ politico-administratif. La volonté de donner à la Société Royale une vocation de « guide » du gouvernement plutôt que de « conseiller » selon la nuance que faisait le président du comité d'étude sur le rôle de la société témoigne de cette transformation.

3. LE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE : UN UNIVERSITAIRE

Les francophones des humanités et des sciences sociales ont, depuis 1882, toujours formé au sein de cette académie nationale qu'est la Société Royale du Canada une section autonome, homogène linguistiquement. Par contre, il n'en a pas été de même pour les scientifiques francophones qui ont toujours été admis en tant que membres de la section III qui regroupe l'ensemble des scientifiques canadiens. Alors que l'on a toujours eu suffisamment de francophones provenant des humanités et des sciences sociales pour constituer une section d'au moins quarante membres, le nombre de scientifiques francophones a cru très lentement. Il n'y en avait par exemple, que deux en 1921, soit 1.61% des effectifs de la section III. Pour 1974, on ne trouve que cinquante scientifiques francophones sur un total de cinq cent trente-neuf membres, soit moins de 10%²⁵.

TABLEAU 2

Classement des membres francophones de la section III (Académie des Sciences/Academy of sciences) de la Société Royale du Canada selon le secteur disciplinaire 1921-1974.

	1921	1931	1941	1951	1961	1974
Sciences chimiques	—	—	1	3	7	11
mathématiques	—	—	—	—	—	—
physiques	—	—	—	1	1	4
Sciences de la terre	1	3	3	6	9	7
Sciences biologiques et sciences médicales	1 —	1 1	1 2	8 6	7 9	14 12
Interdisciplinaire	—	—	—	—	—	2
TOTAL des membres francophones	2	5	7	24	33	50
TOTAL des membres de la section III %	124 1,61%	175 2,85%	239 2,92%	332 7,22%	396 8,33%	539 9,27%

25. Il semble cependant que ce pourcentage soit assez près de ce que représentent les scientifiques francophones au Canada. Stewart S., Blume et Marie-Janie Chartier estiment en effet que la proportion de scientifiques francophones au Canada se situe entre 10 et 12%. Voir leur étude *The Effects of biculturalism on Science in Canada*, Institut d'Histoire et de sociopolitique des Sciences, Université de Montréal, septembre 1974, p. 5.

Ces scientifiques proviennent en grand nombre (toujours plus de la moitié des effectifs francophones de la section III) des sciences biologiques et des sciences médicales. Ainsi en 1974, quatorze scientifiques pouvaient être classés en tant que biologistes et douze sont issus des sciences médicales, soit un total de vingt-six. L'autre groupe important (15 scientifiques) est constitué des représentants des sciences physiques, chimiques et mathématiques, mais dans ce groupe, les chimistes constituent la grande majorité (11/15) ; il n'y a que quatre physiciens et aucun mathématicien. Un aspect particulièrement significatif est le fait que l'activité des scientifiques francophones semble se dérouler surtout dans le cadre géographique et institutionnel québécois. Il a été souligné précédemment l'importance qu'a eu longtemps la fonction publique fédérale pour bon nombre d'intellectuels francophones qui y ont été employés. Pour les intellectuels anglophones, par contre, l'Université constitue depuis longtemps leur lieu de travail principal. On observe cependant la situation inverse pour les scientifiques. Les scientifiques anglophones ont été nombreux à travailler dans les laboratoires et les centres de recherches gouvernementaux principalement ceux du Conseil National de recherches. Selon Porter, près du tiers des scientifiques anglophones était à l'emploi des organismes gouvernementaux en 1961²⁶. Les scientifiques francophones pour leur part semblent avoir été beaucoup plus proches du système universitaire. Ainsi en 1961, sur les trente-deux scientifiques francophones membres de la section III, trois seulement sont à l'emploi des agences fédérales (deux au « Geological Survey » à Ottawa, un au Conseil National de recherches), cinq sont rattachés à la fonction publique québécoise, un à l'entreprise privée et vingt-trois (71.8%) proviennent des universités.

Ces données sur les secteurs d'emplois des scientifiques francophones de la Société Royale ne permettent certes pas de conclure que le champ scientifique francophone est autonome par rapport au champ scientifique canadien. Il ne suffit pas de compter les scientifiques pour parler d'autonomie. On ne saurait négliger le rôle du gouvernement fédéral dans le développement de l'activité scientifique au Canada par le biais en particulier du Conseil National de recherches. Ainsi en 1970-71, le gouvernement fédéral accordait plus de 23 millions de dollars à la recherche universitaire au Québec tandis que le gouvernement du Québec pour sa part dépensait un peu plus de 7 millions de dollars²⁷. Uniquement pour l'Université de Montréal, les subventions à la recherche provenant du gouvernement fédéral s'élevaient, en 1973-74, à \$7,355,099, celles du Gouvernement du Québec à \$2,747,815²⁸.

Dans le domaine des revues scientifiques également l'importance de la communauté scientifique canadienne n'est pas à négliger. Le Conseil national de recherches à lui seul édite onze revues spécialisées en science. Malgré cela, l'intérêt pour la « connaissance » scientifique semble avoir une assez longue tradition au Québec, si l'on considère qu'une revue comme le *Naturaliste canadien* a été créée dès 1868, et que l'Association Canadienne française pour l'avancement des sciences existe depuis 1923. Il semble cependant et cela, les positions occupées par les scientifiques

26. John Porter, *The Vertical Mosaic*, *op. cit.*, p. 507.

27. *Annuaire du Québec*, 1974, tableau II, p. 328.

28. *Forum*, 7 février, 1975, p. 10.

francophones, principalement dans le système universitaire, tendraient à l'illustrer que l'activité scientifique au Québec pourrait être caractérisée dans certains secteurs précis par un modèle de développement lié davantage à la production et à la diffusion des « connaissances scientifiques » qu'à l'articulation de la science avec le système de production.

La faiblesse de la représentation des scientifiques francophones qui a été analysée sous l'angle des postes qu'ils occupent, se manifeste aussi en ce qui a trait à l'attribution des postes de responsabilité (président de la Société, président de sections) et des distinctions à l'intérieur de la Société. Depuis 1920, seulement deux scientifiques francophones ont occupé le poste de président de la Société (le chimiste du Conseil National de recherches, Léo Marion en 1964 et le docteur Claude Fortier, directeur du département de Physiologie de la Faculté de médecine de l'Université Laval en 1974). Onze francophones, membres de la Section I, furent présidents durant cette même période*.

Enfin, pour les trois médailles que la Société décerne, à peu près exclusivement à ses propres membres, aucun francophone n'a reçu la médaille Marshall Tory (astronomie, chimie, mathématique, physique) ou la médaille Miller (science de la terre) qui sont décernées depuis 1943. Il n'y a que la médaille Flavelle qui récompense des contributions importantes en biologie et ce depuis 1925 à avoir été accordée à deux scientifiques francophones soit au docteur C. P. Leblond en 1961 et au docteur Jacques Genest en 1968. Les intellectuels francophones ont pour leur part vu quarante et un d'entre eux recevoir l'une ou l'autre des quatre médailles (Chauveau, Innis-Gérin, Lorne Pierce, Tyrrell) attribuées pour des contributions importantes respectivement dans les Humanités, les sciences humaines, la littérature et l'histoire du Canada.

CONCLUSION : CARACTÉRISTIQUES DU CHAMP ET STRATÉGIES DES INTELLECTUELS

Ces données, certes limitées puisqu'elles ne concernent que des positions d'élite, celles réservées aux « clercs » plutôt qu'à « l'avant-garde » selon l'expression de Porter, permettent cependant de suivre assez fidèlement les étapes du développement de certaines positions du champ intellectuel québécois. Le fait que la vie ait été « plus riche » à l'extérieur de l'Université, doit plus à la structuration relativement tardive — par rapport au Canada anglais — des positions liées au système universitaire qu'à des facteurs d'ordre culturel.

Le nombre relativement important des intellectuels fonctionnaires constitue en ce sens un indicateur du fait que par certains traits la communauté intellectuelle québécoise appartiendrait à ce que l'on désigne souvent par le terme de « périphé-

* Quelques francophones ont occupé la présidence de l'une ou l'autre des sections scientifiques entre 1920 et 1960 (E. R. Faribault, le frère Marie-Victorin, L. C. Simard, P. E. Gagnon, Georges Maheu, Léo Marion). Depuis 1960, l'ensemble des scientifiques est regroupé dans la section III (J. V. Maranda a été président en 1970 et Larkin Kerwin en 1973).

rie », ou de « province » intellectuelle en opposition au « centre » ou à la « métropole »²⁹.

Il est un autre aspect que cette analyse permet d'évoquer et c'est celui des stratégies utilisées par les intellectuels francophones pour améliorer et maintenir leur position dans le champ intellectuel. Plusieurs intellectuels refusent d'être membre de la Société Royale du Canada « pour des raisons idéologiques et politiques » comme le soulignait le sociologue Guy Rocher au moment de son admission à la Société Royale³⁰ ou encore quittent la Société, et cela probablement pour les mêmes raisons. Il en va pour les intellectuels comme pour d'autres groupes sociaux et en particulier des groupes ethniques, qui peuvent être caractérisés par leur propension à utiliser, pour reprendre l'expression de Max Weber, des stratégies de fermeture visant en quelque sorte à maximiser pour le groupe les chances et les ressources locales ou au contraire des stratégies d'ouverture visant à maximiser par les individus les chances et les ressources dans un système qui n'est que partiellement contrôlé par le groupe. Ces stratégies dont celles d'accepter ou de refuser de faire partie de la Société Royale du Canada n'est qu'un exemple parmi d'autres, tiennent-elles uniquement aux attitudes envers le nationalisme des uns et des autres ? Ces attitudes elles-mêmes, ne sont-elles pas plutôt celles qui sont le plus en « harmonie » avec des conditions différenciées liées à des positions c'est-à-dire liées à la structure, au fonctionnement et aux fonctions d'un champ ; et par là à l'intériorisation par les agents qui occupent ces positions de la nécessité qu'une trajectoire sociale, scolaire et professionnelle ainsi que les relations complexes qui unissent les intellectuels et leur public retraduisent sous la forme de stratégies diverses mais non aléatoires.

RÉSUMÉ

Prenant pour exemple les positions occupées — au moment de leur élection — par les membres de la Société Royale du Canada entre 1921 et 1974, l'auteur cherche à dégager certaines transformations survenues dans la structure des positions d'un champ intellectuel. Des différences entre les groupes ethniques francophone et anglophone quant à ces positions apparaissent. L'intellectuel francophone occupe beaucoup plus longtemps que l'intellectuel anglophone une position à l'extérieur de l'université. L'inverse se produit pour les scientifiques. Ces différences tiennent davantage à des facteurs liés à la structuration particulière des champs intellectuels qu'à des facteurs culturels.

ABSTRACT

Taking as examples the positions occupied by the members of the Royal Society of Canada between 1921 and 1974 at the time of their election, the author attempts to outline certain changes which have taken place in the structure of employment in a particular intellectual field. Differences between the French-speaking intellectual occupied a position outside of the university much longer than the English-speaking intellectual. The opposite is true of scientists. These differences are due more to factors related to ethnic structuration of intellectual fields than to cultural factors.

29. Edward Shils, *The Intellectuals and the Powers*, op. cit., chap. 17, Metropolis and Province in the Intellectual Community, pp. 355-371.

30. Guy Rocher, *Présentation*, Société Royale du Canada, 28 mai 1974, p. 1.

RESUMEN

Tomemos por ejemplo las posiciones ocupadas — al momento de sus elecciones — por los miembros de la Sociedad Real de Canada entre 1921 y 1974; et autor trata de encontrar ciertas transformaciones sucedidas en la estructura de las posiciones de un campo intelectual. Las diferencias entre los grupos etnicos de habla francesa y de habla inglesa con relación a sus posiciones se presentan. El intelectual de habla francesa ocupa mucho más tiempo que el intelectual de habla inglesa una posición al exterior de la universidad. Lo inverso se produce en el caso de los científicos. Esas diferencias se deben mas bien a factors ligados a la estructuración particular de los campos intelectuales que a factores culturales.